



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

INGÉNIEUR FORESTIER DE L'ANNÉE 2007

Le titre d'« Ingénieur forestier de l'année » est décerné à un membre pour souligner sa contribution exceptionnelle au développement et à la promotion de la profession d'ingénieur forestier. Le ou la récipiendaire devra avoir accompli un acte méritoire remarquable dans les sphères d'activités de la profession au cours des 24 derniers mois. Il pourra s'agir d'une contribution personnelle exemplaire dans les domaines scientifique, culturel, humanitaire, politique, social ou des communications.

Cette année, l'Ordre a choisi de décerner le titre d'« Ingénieur forestier de l'année » à une équipe d'ingénieurs forestiers, messieurs :

- **Jean-Sylvain Lebel, ing.f.**
- **Charles Tardif, ing.f.**
- **Michel Vincent, ing.f., M.Sc.**

La candidature de ces ingénieurs forestiers au titre d'« Ingénieur forestier de l'année » a été retenue afin de souligner leur apport exceptionnel à la résolution du conflit du bois d'œuvre avec les américains. Le conflit du bois d'œuvre entre le Canada et les États-Unis, qui s'est étendu de novembre 2002 à décembre 2006, a monopolisé un nombre impressionnant de professionnels de plusieurs domaines, notamment des avocats, des chefs d'entreprises, des comptables, sans mentionner les nombreux politiciens qui se sont joints à la mêlée. Pour leur part, les ingénieurs forestiers, de par la nature du litige, ont été très actifs pendant toute la durée des procédures légales, spécialement au début du conflit, alors que des modifications à la *Loi sur les forêts* s'avéraient la seule et unique solution.

C'est dans ce contexte que l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec désire souligner le travail de trois de nos confrères en leur décernant le titre d'« Ingénieur forestier de l'année » en raison de leur travail acharné tout au long de ce conflit commercial. Ces trois professionnels ont défendu les intérêts de l'industrie québécoise du sciage autant aux États-Unis que dans le reste du Canada. Leurs responsabilités les ont menés aux quatre coins de l'Amérique du Nord afin de faire valoir nos droits.

Les récipiendaires

M. Michel Vincent a gradué de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval en 1983. Il obtient un diplôme en économie de l'Université Concordia en 1985 et sa maîtrise en économie forestière de l'Université Laval en 1996. M. Vincent a été professeur d'économie et d'opérations forestières pendant près de dix ans à l'Université de Moncton avant de devenir, en 2003, directeur de l'économie, des marchés et du commerce international au Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ). C'est à ce titre qu'il s'est retrouvé impliqué dans le dossier du litige du bois d'œuvre avec les américains, prenant la responsabilité du Comité sur le commerce international, créé par le CIFQ.

M. Charles Tardif a gradué de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval en 1982. À sa sortie de la Faculté, M. Tardif œuvre pendant deux ans chez Forintek Canada à titre de chercheur, dans le département des sciages résineux et feuillus. En 1984, il joint les rangs de l'entreprise Maibec où il occupe différentes fonctions au cours des années. Près de vingt-trois ans après son arrivée chez Maibec, M. Tardif y occupe maintenant le poste de vice-président, approvisionnement et développement des affaires. Son implication au sein du CIFQ lui a valu de participer activement à toutes les étapes du conflit du bois d'œuvre à titre de co-président du Comité sur le commerce international comme représentant des entreprises non intégrées.

Diplômé en foresterie de l'université Laval en 1977, **M. Jean-Sylvain Lebel** débute sa carrière chez Domtar, à Dolbeau, à titre de directeur des opérations forestières. En 1987, il devient directeur général de la division Dolbeau/Lebel-sur-Quévillon de cette même entreprise. En 1994, il joint les rangs de la compagnie Alliance forest products, où il accède au poste de vice-président des opérations forestières et scieries deux ans plus tard. C'est depuis 2001 que M. Lebel occupe la fonction de vice-président, foresterie, opérations forestières et approvisionnement chez Bowater. Également très impliqué dans les affaires du CIFQ (il en a été le président en 1996, autrefois appelé l'AMBSQ), M. Lebel accepte la co-présidence du Comité sur le commerce international à titre de représentant des entreprises intégrées, en 2003.

Par leurs efforts et leur persévérance, ces trois ingénieurs forestiers ont permis au monde forestier de manifester une présence continue et compétente au sein d'une équipe multidisciplinaire impliquée dans le dossier du bois d'œuvre. La place des ingénieurs forestiers tout au long de ce conflit s'est avérée indispensable en raison de la nature même de celui-ci, opposant des modes de tenure différentes au Canada et aux États-Unis.

Les ingénieurs forestiers ont rapidement fait réaliser à l'ensemble des intervenants dans le dossier qu'aucune discussion, négociation, colloque ou voyage ne saurait être réalisé sans la présence d'un ou des individus possédant une solide connaissance du secteur forestier québécois.

Bien entendu, ces trois ingénieurs forestiers n'ont pas agi seuls, ni ne peuvent être crédités de la résolution du conflit à eux seuls. Ils ont cependant permis à notre profession de s'affirmer sur la scène internationale auprès des autres professionnels impliqués dans ce dossier complexe.

Le conflit du bois d'œuvre avec les États-Unis a permis à MM. Vincent, Tardif et Lebel de signaler la présence, la compétence le professionnalisme et l'engagement de notre profession envers la foresterie québécoise.

L'Ordre est heureux de souligner ainsi la tenacité et le travail magistral de ces trois ingénieurs forestiers en leur décernant le titre d'ingénieur forestier de l'année 2007.